

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

---

DÉFISCALISER LES PENSIONS ALIMENTAIRES PERÇUES ET LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES - (N° 2121)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 58

présenté par  
M. Fayssat

-----

**ARTICLE 2**

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« par application du »,

les mots :

« en appliquant le ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe UDR est un amendement de précision.